

TRAVAIL LIBERTÉ

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

ARCHITECTURE GENIE CIVIL TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XXXII^e ANNÉE

1910

BIBLIOTHÈQUE
PALAIS
DES ARTS
LYON

H. DELORME

TRA
ROA

VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAVEPIN

G. DESARGES

MORAND

ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale — 14 »
Un Numéro 75 cent.

ANNONCES

Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.

LVGD

B. Delays Sc. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Comme tous les ans, la salle des Réunions Industrielles du Palais du Commerce était insuffisante pour contenir la nombreuse assistance qui se pressait, le 19 décembre dernier, pour la distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture, présidée par M. Laurent CAHUZAC, président de la Société. Autour de lui, MM. Edouard HERRIOT, maire de Lyon ; LUTAUD, préfet du Rhône ; Aug. ISAAC, président de la Chambre de commerce ; BÉNASSY, juge, représentant le président du Tribunal de commerce ; Professeur CAZENEUVE, sénateur, président du Conseil général du Rhône ; Cl. PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, etc.

M. le président L. Cahuzac ouvre la séance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Il y a dix-huit ans, des hommes de cœur et d'action, pressant les difficultés dans lesquelles, un jour, aurait à se débattre le travail du bâtiment, résolu d'enrayer par tous les moyens en leur pouvoir ce mal inquiétant à plus d'un titre que l'on peut appeler *la déchéance de la main-d'œuvre*. Ils se nommaient : Journoud, Coquet, Porte, Desjardins, Chomel et autres, appartenant tous à notre Compagnie.

Ils se mirent à l'œuvre et, sur la proposition de M. Porte, décidèrent d'instituer une fête du travail, où seraient récompensés les meilleurs contremaîtres et ouvriers du bâtiment, qui se seraient, par de bons et loyaux services, distingués chez le même patron.

Chaque année, depuis, les mêmes hommes, ou ceux qui leur succédèrent, tinrent à honneur de continuer cette voie tracée dans un des sillons du bien et dont les heureux effets se firent rapidement sentir.

Depuis plus longtemps encore, notre Compagnie avait organisé des concours primés, afin d'encourager l'étude de l'art architectural et décoratif, et aussi celui de l'archéologie.

Poursuivant sans trêve son action émulative, elle étendit ses encouragements aux Ecoles de l'enseignement professionnel, à celles des Syndicats de serrurerie et de charpente, enfin, aux Ecoles municipales de dessin.

L'idée vint de réunir en un même jour la distribution de toutes ces récompenses, ce qui organisa définitivement la fête de famille du Bâtiment, dans le genre de celle à laquelle notre Compagnie a eu l'honneur et la très grande satisfaction de vous convier en ce jour.

Il serait très curieux de suivre, dès son début, la marche ascendante de notre œuvre, mais le cadre dans lequel je dois me renfermer me l'interdit ; cependant, vous me saurez gré de vous citer un fragment du remarquable discours prononcé par le Président Journoud à la séance inaugurative de notre distribution des récompenses :

« Nous inaugurons aujourd'hui, dit-il, ces distributions annuelles, nous aurions été heureux de voir cette fête de famille présidée par le représentant le plus autorisé du Gouvernement, M. le Préfet du Rhône, et par M. le Maire de la Ville de Lyon, qui avaient accepté notre invitation. Leur présence eût été pour vous, Messieurs, patrons et ouvriers, un témoignage de l'ardent intérêt que portent assurément aux travailleurs le Gouvernement de la République et la Municipalité... »

Il n'est pas besoin d'aller plus loin pour vous montrer combien les choses sont changées et quel heureux progrès s'est accompli depuis ce temps. Mais, si ces résultats peuvent être revendiqués par notre initiative, il n'en est pas de même des ressources qui y ont été employées, car telle est, dans notre cité, la puissance attractive du bien, que les encouragements les plus précieux nous furent de toutes parts prodigués.

Ce fut d'abord la Chambre syndicale des Entrepreneurs qui tint à coopérer à l'offre des récompenses ouvrières. Puis, la Chambre de commerce, qui jamais ne put laisser faire une bonne action sans y participer très généreusement. Puis encore, notre Assemblée départementale, qui, inspirée par son chef éminent, accorda chaque année une de ses précieuses libéralités. Enfin, de nombreuses individualités que le bien entraîna dans ce courant honnête et sain qui est la vie par le travail, l'honneur par la probité.

Mais, si une partie de la tâche est accomplie, si les meilleurs résultats ont affirmé la qualité de l'œuvre entreprise, il ne s'ensuit pas qu'elle soit complète pour enrayer définitivement la marche décevante de *la déchéance du travail*.

Des procédés nouveaux pour l'exécution des travaux ; des lois récentes qui, animées des meilleures intentions, ne donnèrent pas les résultats attendus par le législateur ; enfin, une psychologie nouvelle de la vie du travailleur sont autant de causes ayant contribué à enrayer profondément le recrutement de l'ouvrier, par l'abolissement presque complet de l'apprentissage.

Ce nouveau mal, qui inquiète profondément les esprits éclairés et prévoyants, s'est accusé d'une manière si pressante et si dangereuse que, de toutes parts, on se groupe pour rechercher les moyens les plus prompts et les plus efficaces à le combattre :

Quelques patrons conscients du danger consentent déjà quelques sacrifices. Des Fédérations ou Assemblées syndicales et privées ont essayé de créer des écoles de pré-apprentissage ou de perfectionnement. L'Etat, les Départements et les Villes étudient les moyens d'adaptation à la scolarité ou à la création d'écoles professionnelles. Les Chambres de commerce recherchent, jusqu'à l'étranger, les moyens appliqués en pareil cas, et, notamment, ceux pouvant convenir à notre caractère.

Tous se liguent et se concertent pour enrayer le mal et conjurer une crise qui serait fatale à notre industrie et à notre commerce. *Personne ne veut le travail aux mains des incapables ou des bionillons. Aucun ne conçoit l'absorption de ce travail par la main étrangère, ce qui serait un crime de lèse-patrie !*

C'est pour ces raisons si graves que M. le Préfet du Rhône, auquel nous devons déjà beaucoup pour sa haute et bienveillante intervention auprès des Pouvoirs publics, en vue de l'obtention de médailles d'Etat, ouvrages d'art et subventions, que M. le Préfet du Rhône vient encore, en ce jour, vous apporter le relief de sa haute fonction et affirmer l'intérêt que porte le Gouvernement à tout ce qui touche l'avenir des travailleurs, ce pour lequel nous lui offrons l'hommage respectueux de notre profonde reconnaissance.

C'est pour ces mêmes raisons que M. le Maire de Lyon, qui déjà a tant fait et s'apprête à faire encore plus pour le bâtiment, c'est pour cela que, nous faisant avec la meilleure grâce le sacrifice d'abandon des multiples occupations de sa charge, M. le Maire veut bien venir nous donner de précieuses indications, qui seront la parure principale de cette petite fête, et mettre au service de notre cause, à laquelle il est lui-même fortement attaché, toute l'autorité de son savoir, tout le charme persuasif de sa grande éloquence. Notre recueillement à l'écouter, notre empressement à mettre à profit ses précieux conseils seront un sûr garant de notre reconnaissance envers lui et de notre profond dévouement à sa personne.

C'est encore pour ces raisons que M. le Sénateur, président de notre Assemblée départementale, qui nous a habitués aux marques de la plus grande bienveillance, a bien voulu nous honorer à nouveau de sa présence et apporter à notre œuvre ses sympathies et celles de son Assemblée, ce dont nous le remercions bien profondément.

C'est toujours pour les mêmes raisons, Mesdames et Messieurs, que M. le Président de la Chambre de commerce, que, décidément, l'on rencontre toujours sur le chemin des meilleures actions à accomplir, vient de créer, sur le courageux et bienveillant rapport de M. Paufigue, notre ami, et d'après l'avis de sa Compagnie, des livrets de Caisse de prévoyance, à accorder aux apprentis les plus méritants des industries du bâtiment, et qu'en son nom nous allons décerner. Que le judicieux emploi de ces nouvelles libéralités soit le gage certain de notre gratitude, à tous, envers cette Institution que pas une question sociale ou philanthropique ne laisse indifférente.

C'est encore M. le Président du Tribunal de commerce qui, empêché, a bien voulu, pour le remplacer, déléguer un membre de ce Tribunal (qui est aussi de la famille du bâtiment), M. le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, encore un ami, qui, à nouveau, vient apporter à l'œuvre que nous pour

salvons l'estime et la collaboration dévouée de cette puissante organisation patronale.

Ce sont enfin tous ceux présents à cette cérémonie, bienfaiteurs et autres, que nous remercions d'être venus manifester en l'honneur du travail et chercher la solution à donner au problème social du relèvement de l'apprentissage.

Que toutes ces sympathies, que tous ces précieux concours soient pour vous, patrons et ouvriers, l'indication de l'importance du mal qu'il s'agit de combattre et une force à le vaincre.

Travaillez donc tous à cette noble tâche !

Relevez le travail par le travail lui-même ! Et nous, les humbles artisans par la pensée, dont la seule ambition est de voir se maintenir la réputation du travail lyonnais, source de richesse et de gloire pour notre bien-aimée cité, nous, les simples architectes, vos amis, du plus profond de notre cœur, nous vous dirons à tous : Merci !

Successivement ont pris la parole : MM. LUTAUD, qui assure la Société Académique que, pour son œuvre si éminemment utile, elle peut compter sur l'appui des pouvoirs publics ; M. PÉTAVIT, pour remercier au nom de sa Chambre syndicale des encouragements donnés aux contremaitres, apprentis et ouvriers du bâtiment ; M. BÉNASSY qui, par un parallèle entre la situation respective des patrons et ouvriers, montre que le relèvement industriel sera obtenu par la confiance réciproque et la collaboration cordiale des uns et des autres.

Vint ensuite la conférence attendue de M. Herriot, sur la crise de l'apprentissage : cette importante question, ainsi traitée, mérite mieux qu'une analyse ; nous nous proposons de la reproduire en entier dans nos prochains numéros.

D'artistiques sélections musicales exécutées par l'excellente fanfare des Peintres-Plâtriers servaient d'intermèdes aux diverses parties du programme.

Le palmarès, rédigé et lu par le secrétaire, M. Ant. SAINTE-MARIE PERRIN, portait sur les divers concours et sur les lauréats des appréciations et renseignements présentés dans un style d'une haute tenue littéraire, avec une pointe d'humour qui firent trouver du charme à une partie par essence assez monotone ; nous n'en pouvons donner ici que le résumé. *La Construction Lyonnaise* a d'ailleurs publié les résultats des concours dans son numéro du 16 novembre.

Médailles d'Etat, délivrées par le Ministre du commerce et de l'industrie. — M. Jean CHAPOUTIER, contremaitre dans la maison Pétavit, et M. François CHENEVOL, ouvrier plâtrier dans la maison Tauty.

Concours d'architecture : Une entrée monumentale pour une exposition universelle. — 1^{er} prix, M. Michel ROUX-SPITZ, élève de son père et de M. Huguet ; 2^e M. Gervais FAURE, élève de M. Allemand, à Vienne, et de M. Meysson, à Lyon ; 3^e M. François BERNARD, élève de MM. Cahuzac et Burel.

Fondation Gaspard André (concours exécuté en loge par des élèves de l'École des Beaux-Arts). — Prix, M. Michel ROUX-SPITZ ; première mention, M. René REVOUX ; 2^e *ex-æquo*, MM. Alfred AUDOUL et Henri DUCHAMPT.

Fondation Bissuel. — M. Jules THÉVENET.

Concours d'archéologie. — M. Louis SANDIER, élève de M. Blachier, architecte.

Art décoratif : Pylône à l'entrée d'un pont avec lampadaire. — 1^{er} M. Pierre RIBOLLET ; 2^e M. Ludovic WATTERWALD ; 3^e M. André BERNARD ; 4^e M. Alexandre DESCOMBES.

Art décoratif et industriel (fondation Despierre). — 1^{er} M. Joseph BERLIAT, serrurier (candélabre électrique) ; 2^e M. Marc RIMAUD, peintre décorateur (vitrail d'appartement) ; 3^e M. Joanny VÉRICEL, dessinateur (vitrail).

Contremaitres et ouvriers du bâtiment. — MM. Louis GUGARD, Alexandre PERMIER, Antoine DENIS, Clovis JOUBERTON, Joseph DESCOMBES, Claude CHORON, Pierre CHASSOUX, Jean CLAVEL, Jean CHANET, Marius BOURNISSON, Antoine BLANC, Léon LUCCHESA, Jean FAVOT, Jean DUMOULIN-COTTET, Benoît GROS, Joseph SCHENÉ, Gabriel MALET, François BEURRIER, Philippe BERTRAND, Étienne LAURENCIN, Jacques MICHAËLY, Joseph LAUNAY, Louis JOUET.

Apprentissage. — Liste des apprentis candidats aux récompenses offertes par la Chambre de commerce (livrets de

25 francs) et par MM. Cahuzac, Chomel et Rogniat. — Léon CLÉMENÇON, Maurice GAY, Paul EMMANUEL, Louis CHAPEL, Louis PERRAULT, Bernard BALLINARI, Germain MOUSSET, Petrus BRUNETTI, Henri BIROCHON, Léon FLORET, Henri LACROIX.

Apprentis serruriers (cours organisé par le Syndicat des Maîtres-Serruriers). — 1^{re} année, François BARATIER ; 2^e année, Jean IKARI ; 3^e année, Joannès FINAUD.

Ecole municipale de Dessin. — Elèves architectes, dessinateurs et décorateurs : MM. COMBET, PERENON et MÉROT. — Ouvriers d'industries se rattachant au bâtiment : MM. SIGAUD, BAYLE, PARDON, CAVARD, RIEUX, GUEYNIER et RANC.

BANQUET

À l'issue de la séance, le Président et le Bureau de la Société recevaient les notabilités précitées et leurs invités, dans les salons Madermi ; un grand nombre de leurs collègues assistaient également à ce banquet, qui s'est terminé par les toasts suivants :

M. LAURENT CAHUZAC, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE.

Messieurs,

Pour n'avoir pu assister à notre fête de ce jour, j'ai à vous exprimer les regrets :

De nos membres d'honneur : MM. Daumet, membre de l'Institut, retenu à Paris par son grand âge ; Pascal, membre de l'Institut, empêché par une indisposition ; Nizet et Lefort, retenus ; Blondel, président de l'Association Provinciale, qui a craint d'avoir à faire un discours ;

De M. Coste-Labaume, président du Conseil d'administration des Beaux-Arts, très souffrant ;

De MM. Garin et Lang, l'un président et l'autre directeur de l'Enseignement professionnel, retenus au dîner offert par les professeurs de cette institution ;

Des membres de notre Conseil judiciaire : MM. Dubreuil, Gabriel Perrin, Peiron et Trévoux, empêchés ;

De MM. Girault, membre de l'Institut, président de la Société centrale des Architectes français, et Bonnier, président des Architectes diplômés par le Gouvernement ;

De M. Rey, directeur de la *Construction Lyonnaise* ;

De M. le Président du Tribunal civil ;

De nos membres titulaires : MM. Bissuel, Richard, Collomb, Chomel ;

De nos membres correspondants, MM. Allemand et Paszkowicz.

Tous ces Messieurs ont exprimé leurs excuses en termes élogieux à votre égard et faisant le plus grand honneur à notre Compagnie.

J'ai le devoir de leur adresser en votre nom nos plus vifs regrets pour leur absence et de formuler les meilleurs souhaits pour le rétablissement de la santé de ceux empêchés par indispositions.

Messieurs,

Je suis profondément impressionné par la haute valeur intellectuelle et morale dont je suis entouré ! Aussi suis-je confus de mon insuffisance à vous exprimer à tous les sentiments de reconnaissance de notre Compagnie pour les deux marques d'estime que vous avez bien voulu lui donner en ce jour : la première, en assistant à notre fête du travail ; la seconde, en voulant bien vous asseoir ici, à nos côtés.

Nous en sommes fiers et heureux ! Nous en sommes fiers, car vous êtes, Messieurs, l'honneur de notre cité ; nous en sommes heureux, parce que cela nous a permis de vous montrer ce que nous sommes : *des braves gens* ! Des braves gens, en lesquels on peut avoir confiance, soit en ce qu'ils entreprennent, soit en ce que l'on veut bien leur confier. Nous en sommes d'autant plus heureux que nos apparences ne sont pas toujours pour inspirer cette confiance ! En effet, ne sommes-nous pas un peu comme ces hères sans feu ni lieu que l'on nomme *chemineaux*, car n'était l'inépuisable bonté de M. le Maire, toujours secourable aux malheureux, ne serions-nous pas obligés de tenir nos réunions sous les ponts ou sur les places publiques ? Et comment estimer ces gens, toujours pendus aux sonnettes pour solliciter des secours ? M. le Président du Conseil général, M. le Président de la Chambre de commerce et bien d'autres en savent quelque chose.

Enfin, comment avoir confiance en ces mêmes gens qui ne s'habillent pas trop mal et n'ont cependant que du déficit dans leur caisse ?

Eh bien ! Messieurs, nous voulons bien être ces chemineaux, ces quémandeurs, ces gens toujours au-dessous de leurs affaires, pour avoir, une fois par an, le bonheur de faire un peu de bien — avec l'appui de tous les dévouements que vous représentez.

Aussi, Messieurs, est-ce avec un sentiment de profonde reconnaissance que nous vous remercions tous.

Nous remercions M. le Préfet du Rhône de cette marque de haute estime.

Nous remercions M. le Président du Conseil général de ses libéralités et de sa présence, qui nous est si précieuse.

Nous remercions M. le Président de la Chambre de commerce, qui compte tant de sympathies parmi nous, de nous permettre, de nous pousser même à faire toujours mieux.

Nous remercions M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et des Ecoles régionales, qui nous prépare tant de bons et savants confrères.

Nous remercions M. le Président du Syndicat des Architectes et M. le Président de l'Union Architecturale, notre jeune et bien affectionnée sœur.

Nous remercions M. le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, M. le Délégué du Président du Tribunal de commerce, et MM. Rey et Théodore, nos bienfaiteurs.

Enfin, je remercie nos anciens Présidents et vous tous, mes chers Confrères, d'être venus en ce jour affirmer notre œuvre et montrer le désir de la continuer.

C'est intentionnellement, Monsieur le Maire, que je vous ai gardé pour la fin. Du reste, n'êtes-vous pas de la famille? Notre Président d'honneur? Une sorte de grand-père, ayant toutes les faiblesses et les dévouements pour ses petits-enfants? Et telle est votre crainte de ne pas les voir toujours sages, n'allez-vous pas jusqu'à les menacer de retenues ou autres punitions?

C'est que vous avez déjà tant fait pour eux, Monsieur le Maire (j'allais dire grand Maire)! Ainsi, les Ecoles régionales ne vous doivent-elles pas une grosse part? Préoccupé de l'esthétique de nos rues, n'avez-vous pas créé des concours de façades, brisé le vieux moule déprimant de la voirie et facilité par là l'initiative privée. Ne nous avez-vous pas promis un local mieux approprié à nos vieilles épaules? Enfin, n'êtes-vous pas très préoccupé de cette question de l'apprentissage, et n'êtes-vous pas venu nous dire dans ce langage (et quel langage!) qui vous est si familier, ce que vous comptez faire pour l'avenir du bâtiment.

Non satisfait de cela, n'allez-vous pas encore, par d'importants travaux, ajoutés à ceux déjà en cours, donner un nouvel essor à la construction? Aussi, vous savez quelle est notre gratitude et notre dévouement à vous servir, car cette ère nouvelle nous comble de joie et ce ne serait que sourires sur nos visages, si quelques ombres ne venaient s'y glisser, telles que : craintes de grèves, rabais fabuleux, immixtions déplacées, etc., toutes choses malheureuses, compliquant l'action déjà si difficile de l'architecte.

Eh bien! Monsieur le Maire, laissez-moi vous demander encore quelque chose! Oh! bien peu de chose! Laissez-moi vous demander que ceux que vous avez désignés ou qu'il vous reste à désigner pour conduire ces travaux, laissez-moi vous demander de leur accorder votre confiance, *toute votre confiance!* Je vous promets, grand-père, qu'ils seront *bien sages!*

Messieurs, je lève mon verre à la santé de M. le Préfet du Rhône, à celle de M. le Maire de Lyon, de M. le Président du Conseil général, de M. le Président de la Chambre de commerce, de M. le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, de M. le Président du Tribunal de commerce, de MM. les Présidents du Syndicat des Architectes du Rhône et de l'Union Architecturale.

Je lève mon verre à la santé de vous tous, Messieurs, présents et absents.

M. GAILLARD, CONSEILLER DE PRÉFECTURE, remercie M. Cahuzac des mots aimables qu'il a adressés au Préfet du Rhône et à celui qui est ici son représentant : bien qu'ayant reçu une délégation pour cette réunion, il espérait que M. Lutaud, qui avait assisté à la distribution des récompenses, pourrait également être présent au banquet et renouveler pour les membres de la Société Académique le plaisir qui leur avait été donné dans la journée d'entendre l'excellent artiste qu'il est; mais, puisqu'ils sont privés de cette haute montagne, ils devront se contenter d'une toute petite taupinière. S'il n'a pas la même compétence que son chef pour parler aux architectes des sujets qui leur sont familiers, M. Gaillard peut en tout cas leur affirmer qu'il les admire, eux, leurs prédécesseurs, leurs ancêtres et ceux qui les suivront.

M. Herriot et les autres orateurs de l'après-midi ont parlé de l'excellent esprit qui règne dans tous les milieux de l'architecture; et, en cela, il n'y a rien que de très naturel, car l'architecture est précisément la mesure et l'harmonie; voilà vers quoi tendent leurs études et leurs constants efforts. Aussi, leur tâche est maintenant d'autant plus pénible et difficile que les temps se font durs pour eux. Et non seulement il les admire, mais il les plaint : s'il les plaint, c'est parce qu'ils sont des artistes en même temps que des gens utilitaires. Leur talent ne trouvera plus à s'exercer dans les merveilleuses conceptions qui nous ont dotés des grandioses et importants monuments qui se sont édifiés sur notre sol il y a plusieurs siècles : si grand que puisse être votre génie, continue M. Gaillard, vous ne pouvez plus construire de cathédrales, et dans une époque de scepticisme terrible, et que je trouve quant à moi tragique, vous en êtes réduits

à construire des bourses du travail, des écoles ou des casernes; mais plus de ces monuments où l'idéal se manifestait par leurs flèches élancées, par ces merveilles d'architecture qui ont fait l'admiration de tant de générations.

Mais, dans l'accomplissement de la tâche actuelle des architectes, il n'y a pas moins de noblesse, et l'orateur les félicite du rôle, social plus modeste qu'ils ont à remplir et d'être, en même temps que des hommes de devoir, ces bons constructeurs auxquels on doit des maisons qui réalisent de plus en plus le bien-être, le confortable, l'hygiène, par conséquent contribuent à la santé et à la vie du pays.

Je bois donc, dit en terminant M. Gaillard, à la prospérité de la noble et digne compagnie que vous êtes; et je dis noble, parce que je ne connais rien de plus noble que le travail.

M. LE SÉNATEUR CAZENEUVE, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE.

Je me lève, dit l'orateur, parce que j'ai un simple devoir à remplir : remercier M. Cahuzac des paroles trop aimables qu'il a adressées au Conseil général pour la participation pécuniaire à vos récompenses, que je voudrais plus grande, si notre Assemblée départementale n'avait pas elle-même à compter pour l'équilibre de son budget. Car, votre œuvre est des plus louables.

Du haut en bas des professions, on sent que, à côté des connaissances théoriques ou de l'inspiration artistique, il y a lieu de faire des praticiens.

De toutes parts des efforts ont été tentés; mais on se rend compte d'une nécessité de mise au point. Il n'y a pas que dans les professions manuelles qu'on peut parler d'une crise de l'apprentissage; et l'orateur rappelle ce qui a été fait et ce qui reste à faire, par exemple, pour l'enseignement agronomique; il montre aussi quels résultats ont été obtenus depuis quelques années ensuite de la création à Lyon d'un enseignement technique : Ecole de chimie industrielle, école de tannerie, etc., grâce auxquelles pour certaines industries nous ne sommes plus tributaires de l'étranger.

Dans toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale, il faut donc renoncer à la routine, à l'empirisme, aider à élever le niveau professionnel : témoin de ce que vous faites et des encouragements que vous donnez dans ce but, je lève mon verre à la Société Académique d'Architecture, à son aimable et distingué président M. Cahuzac, et à tout ce qui pourra contribuer à améliorer votre belle profession.

M. EDOUARD HERRIOT, MAIRE DE LYON.

M. le Président de la Chambre de commerce voudra bien nous faire l'honneur de nous faire connaître ses impressions sur le voyage d'études qu'il vient d'accomplir aux Etats-Unis : vous seriez en droit de m'en vouloir de différer le plaisir que vous escomptez.

Je ne puis cependant laisser sans réponse les délicates paroles de votre Président à mon adresse; pour moi, d'ailleurs, la meilleure façon de manifester ma reconnaissance sera de rester très modeste.

Le premier devoir d'un administrateur, c'est souvent la méfiance; c'est peut-être le deuxième aussi : je m'empresse de déclarer que je n'éprouve rien de tel ici. Votre président donne l'impression de la sécurité : il a le mérite de toujours s'effacer et il trouve toujours le moyen, avec autant de discrétion que d'à-propos, de demander quelque chose pour vous; en cela je reconnais chez lui les qualités d'élite qui lui ont valu la faveur de vos suffrages et la sympathie de mon administration.

M. Herriot rappelle qu'il a consulté la Société Académique d'Architecture, pour l'établissement du règlement de voirie, qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1910 et qui est actuellement placardé sur les murs de la ville; c'est peut-être le premier exemple d'une affiche officielle illustrée; il souhaite avoir ainsi donné satisfaction sur bien des points aux architectes.

On m'a loué, continue M. Herriot, d'avoir institué des concours de façades; j'espère qu'ils réussiront et donneront ici les heureux résultats que vous connaissez dans les villes où ils ont été pratiqués. Mais, si j'ai fait ces concours de façades, c'est parce que je n'ai pas pu vous donner satisfaction sur un point : vous m'aviez demandé d'organiser des concours pour certains grands travaux projetés; j'ai dû désigner déjà des architectes : c'est que la mise au concours comporte une interminable série de formalités; il faut avoir éprouvé la lenteur des dossiers à passer au Conseil d'Etat ou au Conseil des Bâtiments civils, pour comprendre l'intérêt de supprimer le plus possible toutes causes d'entraves à l'exécution des projets. Un administrateur doit éviter tous les retards qui surviennent du fait des formalités administratives. La durée d'un mandat municipal ne permet pas, quand des projets sont arrivés à maturité, d'en compromettre la réalisation quand on a la possibilité d'en assurer l'exécution avec toutes les garanties désirables.

Revenant à l'une des pensées exprimées par M. Gaillard, M. Herriot défend notre époque d'être dénuée d'idéal : quelle

que soit la nature d'un édifice, école ou caserne, qui sont aussi les temples de la science et du culte de la patrie, il y a toujours une part d'idéal que le véritable architecte saura traduire. Marier la science à l'art, c'est un peu la formule sur laquelle l'antiquité grecque a vécu : l'Acropole était de ce genre.

Avec les hôpitaux, pour lesquels on s'inspire de formules nouvelles, et pour la construction desquels les peuples semblent rivaliser pour adoucir la souffrance humaine, il y a encore de beaux jours pour les architectes...

Avec une grande conviction, M. Herriot déclare regretter beaucoup de n'avoir pas connu plus tôt la Société Académique d'Architecture, pour laquelle il professe maintenant les meilleurs sentiments de confiance et de très grande estime, et il termine :

Je lève mon verre en l'honneur de votre Société et de ses membres; je vous remercie de l'infinie courtoisie avec laquelle j'ai toujours été reçu parmi vous; c'est un charme et un repos. Je lève mon verre de tout mon cœur à votre président, auquel je suis si sincèrement et si cordialement attaché.

M. AUG. ISAAC, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Rappelant les doléances que vient d'exprimer le président de la Société sur l'absence d'un local favorable à la tenue de ses séances, l'orateur voudrait pouvoir contribuer à l'édification d'une demeure pour les Sociétés savantes, dont il a été déjà maintes fois question et dont la réalisation paraît bien devoir être attendue longtemps encore, comme celle de bien d'autres projets non moins utiles.

Puis M. Isaac explique que, dans un voyage d'assez longue durée qu'il vient d'accomplir à titre privé dans les Etats-Unis, il a voulu voir le plus possible d'établissements techniques; il y a vu assez souvent des cours réservés aux élèves architectes : cette profession, en effet, peut fournir à l'activité d'un grand nombre de professionnels, car, dans ce pays des Etats-Unis, qui compte 90 à 95 millions d'habitants, on construit annuellement pour 5 milliards de francs de bâtiments nouveaux : maisons de luxe dans les villes, maisons de résidence à la campagne pour les classes aisées.

Dans ces constructions, on trouve des traces manifestes du goût français et de l'influence de l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; il existe, à New-York principalement, une pléiade d'architectes qui ont étudié à Paris, et, de retour dans leur cité, ont adapté l'art aux nécessités du pays. Et, cependant, ils s'appliquent parfois à reproduire telles de nos œuvres françaises qui les ont séduits; c'est ainsi que, au cours d'une de ses visites de la ville, M. Isaac a pu remarquer que l'architecte avait, pour un riche propriétaire, édifié une somptueuse demeure, qui était une exacte copie d'une de nos merveilles de la Renaissance.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'architecture américaine ait un exclusif souci de l'art : les architectes américains sont surtout occupés à construire ces immeubles à multiples étages qui, en raison de leur élévation, sont connus sous le nom de « gatte-ciel ». M. Isaac donne de pittoresques détails sur la façon dont s'élève la cage de fer, ossature de ces gigantesques constructions, sur laquelle viennent peu à peu, en commençant parfois par les étages intermédiaires, s'appliquer les revêtements ou stuccages qui donnent à l'édifice une physionomie à peu près acceptable.

L'orateur signale qu'en plusieurs des villes qu'il a visitées il a été frappé de ce fait qu'un certain nombre de jeunes filles avaient embrassé la carrière d'architecte : il cite, entre autres, la ville de Washington, où l'architecte le plus en renom est une demoiselle. Il lui semblait que, en admettant *a priori* qu'une femme soit aussi apte qu'un homme à concevoir un plan, à en faire les études et devis, à imaginer d'artistiques façades, son rôle pourrait être plus difficile sur le chantier, pour la conduite des travaux et dans ses rapports avec les entrepreneurs; il lui fut répondu que les entrepreneurs préféraient avoir affaire à tout autre architecte, tant cette demoiselle méritait de rigueur à la vérification des travaux et d'énergie à en exiger la réfection s'ils ne lui semblaient pas tels qu'elle les désirait.

D'ailleurs, dans les visites qu'il a faites en diverses villes et dans les écoles techniques ou professionnelles les plus diverses, M. Isaac a remarqué que le rôle joué par les femmes est considérable; elles y tiennent une place énorme et y montrent des qualités d'assimilation absolument remarquables. Il a été frappé, entre autres, de voir un cours de menuiserie suivi par des jeunes filles, qui, dans une tenue appropriée, maniaient les outils de la profession; il apprit alors que la menuiserie figurait au programme de l'enseignement primaire, et que ces jeunes filles étaient de futures institutrices qui tenaient à s'initier par la pratique aux notions qu'elles seraient plus tard appelées à transmettre à leurs élèves.

Cette initiation des jeunes gens, dès l'école primaire, aux principes des métiers manuels, témoigne chez les Américains de l'importance qu'ils attachent aux questions d'apprentissage.

On se préoccupe également de leur donner, dès l'école primaire ou dès après l'école primaire, des notions générales de dessin, de mécanique, de certaines sciences.

L'orateur signale, en passant, que l'âge légal d'entrée en apprentissage est quatorze ans, et que la durée de l'enseignement primaire est, par conséquent, d'une année plus longue que chez nous. D'autre part, qu'il s'agisse d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, il présente partout un caractère mixte, c'est-à-dire qu'il est commun aux garçons et aux filles, qui se trouvent réunis aux cours.

Si l'enseignement technique ou professionnel a pris un développement aussi considérable, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui y ont le plus contribué : dans la plupart des cas, les dépenses ont été faites grâce à la générosité d'hommes qui, après les débuts les plus humbles, arrivés à une grande fortune, ont considéré de leur devoir de mettre à la disposition de leurs concitoyens les moyens d'instruction qui leur avaient manqué quand ils étaient jeunes.

Mais, retire-t-on de ces méthodes tout le fruit qu'on serait en droit d'en attendre? A côté des avantages qu'on peut constater, il y a lieu de signaler le danger qui n'a pas échappé à la perspicacité de l'orateur, et que l'enquête faite par lui-même auprès des directeurs d'écoles professionnelles a pleinement éclairé : les élèves, après avoir conquis les diplômes institués pour attester la fin de leurs études techniques, au lieu de rester dans la profession manuelle où ils pourraient devenir d'excellents sous-ordres ou contremaîtres, deviennent des employés de banque, d'assurances, dessinateurs d'architectes. De sorte que les métiers, qui avaient lieu d'espérer recruter en eux d'excellents sujets, se trouvent, malgré les sacrifices consentis pour ces écoles, dénués des professionnels d'élite qu'ils devaient être.

A Philadelphie, M. Isaac a visité une école pour les industries du bâtiment où l'on s'applique à faire de très bons ouvriers; mais on s'y borne à deux spécialités : les poseurs de briques et les zingueurs-ferblantiers. C'est peu comme nombre et, d'après ce qu'a pu constater l'orateur, les résultats sont assez limités.

En somme, les Etats-Unis semblent avoir donné une extension assez considérable à l'enseignement professionnel, bien que, ainsi qu'il vient d'être dit, les sujets qui y sont formés ne semblent pas en général continuer les métiers appris.

Mais, si le problème de l'apprentissage ne s'y est pas encore nettement posé, c'est que jusqu'ici l'Europe leur envoyait des ouvriers tout formés; maintenant, la qualité des émigrants s'est diminuée : au lieu d'être fournie par la population pauvre mais laborieuse et dotée de métiers qui quittait autrefois la France, l'Allemagne, l'Italie, l'émigration est en partie constituée par les "éléments" un peu nomades des peuplades de Dalmatie, de Croatie, des Balkans, qui apportent avec elles la nonchalance et le défaut d'initiative de ces races.

Pour résoudre ce problème, qu'ils ont depuis longtemps senti devoir se poser un jour ou l'autre, les Américains ont limité au minimum l'intervention de la main-d'œuvre humaine. Partout, de plus en plus, le perfectionnement du machinisme a permis de parer au danger de l'abaissement de niveau des connaissances professionnelles, et la machine, avec un ou deux hommes pour la mise en marche, l'entretien et la surveillance, a, partout où cela était possible, remplacé l'effort de l'ouvrier intelligent et capable.

De cet intéressant exposé, M. Isaac peut maintenant tirer une conclusion : elle doit être tout à notre satisfaction : si, en effet, au regard de l'étranger, certaines villes de France sont restées en arrière en ce qui concerne la préparation professionnelle et l'apprentissage technique, Lyon n'est pas de ces villes-là; parmi celles qui ont compris l'importance de cette question et ont cherché à lui donner une solution pratique, Lyon fait assez bonne figure, et telles de ses institutions sont connues à l'étranger au point d'y servir de modèles. M. Isaac s'est entretenu avec le directeur d'une des écoles américaines, qui lui a déclaré qu'à chacun de ses voyages à Lyon il étudiait le fonctionnement de nos écoles et y prenait des leçons.

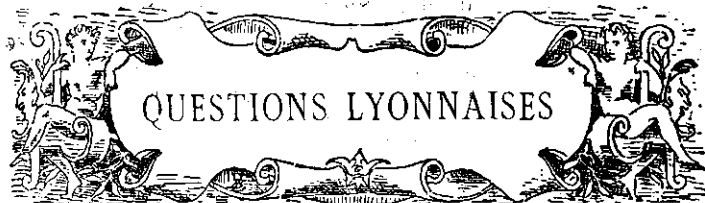
Mais, ce que les Américains empruntent à nos méthodes et à notre organisation, ils l'accommodent avec une très grande activité, et ce qui caractérise leur enseignement professionnel, c'est qu'ils développent principalement l'initiative chez les jeunes.

Quant à nous, si nous sommes assez bien pourvus à Lyon, il reste encore énormément à faire pour notre pays en général : il faut, en premier lieu, trouver la formule et essayer de la mettre en pratique.

Soyez, dit M. Isaac, ainsi que M. le Maire vous y a invités, des partisans du développement de l'enseignement technique. C'est, selon l'orateur, grâce à des initiatives comme celle de la Société Académique qu'on arrivera, dans les divers domaines industriels, au relèvement du niveau professionnel, car il ne croit pas beaucoup à l'enseignement technique obligatoire : on obtiendra davantage et de meilleurs résultats, dans un pays comme le nôtre, en faisant ressortir la nécessité de plus en plus impérieuse de connaissances professionnelles sérieuses dès les débuts dans un métier; mais il faut le faire avec prudence, dans un grand esprit de dévouement.

C'est ainsi que vous l'avez compris, ajoute M. Isaac, comme en témoigne la cérémonie de cet après-midi. C'est donc dans un

sentiment de confiance que je porte la santé de votre président et que j'exprime les vœux les plus cordiaux pour la prospérité d'une Société telle que la vôtre.



A PROPOS DE L'EXPOSITION DE LYON

Il serait grand temps, croyons-nous, de prendre une décision de principe au sujet de la future Exposition internationale de Lyon, si l'on tient à réaliser le projet pour 1911, comme il en avait été question dès le début.

Il faut observer, en tout cas, que dans la même année deux grandes expositions auront eu lieu en Italie, l'une à Turin pour les industries diverses et le travail, l'autre à Rome, pour les beaux-arts, les sports, etc.

Cette coïncidence ne devrait pas empêcher, à notre avis, le choix de la même époque pour la manifestation lyonnaise. Il serait possible, en effet, de tirer un excellent parti de la simultanéité des trois entreprises, en facilitant la visite des villes en cause par l'établissement de combinaisons spéciales de voyages circulaires.

C'est ainsi que, non seulement les Français du Nord, de l'Est et du Centre, mais aussi les Anglais, les Belges, les Hollandais, les Suisses et les Allemands pourraient voir, successivement, les trois exhibitions, sans aucun dérangement, ni supplément de prix. De plus, les populations du Centre et de l'Est de l'Europe, ainsi que les Espagnols, auraient la possibilité de se rendre en Italie, en passant par Lyon à l'aller ou au retour, sans s'astreindre à un trop grand détour.

On peut même dire que les Lyonnais recevraient sans aucun doute beaucoup plus de visiteurs en un telle année d'expositions combinées, que s'ils n'avaient à compter que sur l'unique attrait de leur œuvre locale.

Donc, nous souhaitons vivement une solution favorable au choix de 1911, et nous ne saurions trop insister pour que l'indifférence actuelle de la Municipalité et des groupements intéressés fasse place à la plus louable émulation.

Si, toutefois, il était reconnu impossible d'arriver à temps pour ladite année, il faudrait s'efforcer tout au moins d'être prêt à faire l'Exposition lyonnaise en 1912, époque qui verra également une grande entreprise semblable à Bilbao, ce qui permettrait, quoique dans une mesure moindre que s'il s'agissait de l'Italie, de prévoir des conditions de voyages facilitant les déplacements.

SINED.

CONCOURS CHENAVERD

Décoration du fond de la Salle Rameau

Le 24 décembre 1909, à 2 heures du soir, le Jury du Concours Chenavard s'est rendu au Palais municipal du quai de Bondy pour le choix définitif du projet de décoration du fond de scène de la salle Rameau.

M. le Préfet préside.

Présents : M. Herriot, maire de Lyon ; MM. Bauer, de Bélaire, Bonnaud, Trévoux, Challeyssin, Girardon, Penelle, Tripiet, Armand Calliat, Cox, Aynard.

Absents excusés : MM. Coste-Labaume et Devaux.

La Commission procède au vote.

Votants 13
Majorité absolue 7

RÉSULTATS

MM.	Scrutin	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Gaborit.		5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7
Tollet.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Koss.		2	2	1	1	0	0	0	1	1	1	0
Mangier.		2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0
Tapissier.		2	2	3	4	5	5	5	4	4	4	5
Bulletin blanc.		1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

En conséquence, le projet de M. Gaborit est désigné pour être exécuté.

Le nombre de tours de scrutin que révèle le procès-verbal officiel que nous venons de reproduire semble indiquer que ce concours du second degré n'était pas d'une nécessité absolue. Les cinq projets retenus et que la *Construction lyonnaise* a appréciés dans le compte rendu du premier concours publié dans son numéro du 16 juin dernier sont revenus tels quels, sauf celui de M. Tollet, qui a présenté une variante. Quant aux fragments exécutés grandeur nature, ils ne paraissent pas avoir influé sur la décision du jury, dont la répartition des voix semble indiquer une intention très déterminée en faveur du projet le plus abstrait et d'un sens très vague, qui échappait aux nombreux visiteurs des projets exposés. Si l'on s'explique que le morceau principal de *l'Idole*, traité dans une gamme beaucoup moins lumineuse que ne paraissait l'indiquer l'esquisse, ait paru d'un aspect un peu sépulcral, on comprend moins que le choix ne se soit pas arrêté sur le projet de M. Koss, qui synthétisait de très heureuse façon et avec un très réel talent toute l'histoire de la musique et instruisait en même temps. *La Construction Lyonnaise* est d'autant plus à l'aise pour exprimer cette opinion qu'elle a entendu confirmer par un grand nombre de visiteurs, qu'elle peut la formuler en toute indépendance, ainsi que ses appréciations sur le premier concours, les concurrents ne lui étant connus que de nom.

**LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'À LA CROIX-ROUSSE**

Dans les derniers numéros de la *Construction Lyonnaise*, M. Moncorger a exposé plusieurs projets de transformation ou d'embellissement de la ville de Lyon qui méritent d'attirer l'attention.

Quelques-uns de ces projets ne sont malheureusement pas d'une réalisation immédiate, mais il en est un cependant qui, à notre avis, s'imposera à brève échéance, c'est celui du prolongement de la rue de la République jusqu'à la Croix-Rousse.

Malgré toutes les lignes de tramways ou de funiculaires construites ou à construire, le quartier de la Croix-Rousse, le plus sain de toute la ville, ne renaitra que si on le relie directement au centre par une grande artère accessible à tous les véhicules.

Lorsque nous avons étudié, il y a environ deux ans, le tracé d'une nouvelle ligne de tramways devant relier la Guillotière à la Croix-Rousse, mais destinée surtout à desservir le coteau, c'est-à-dire le quartier qui est compris entre les gares basses et hautes des funiculaires et qui n'a par conséquent aucun moyen de communication avec le centre, nous nous sommes demandé ce qui avait bien pu empêcher le prolongement de la rue de la République. Aucun obstacle insurmontable ne s'oppose en effet, selon nous, à la réalisation de ce projet, et voici comment nous le concevons.

Nous prolongions en ligne droite la rue de la République jusqu'à la caserne Saint-Laurent, en passant à travers le jardin de Croix-Pâquet, puis, par une courbe de grand rayon, on rejoignait le boulevard de la Croix-Rousse. Nous obtenions ainsi un tracé d'une longueur suffisante pour ra-

cher, au moyen de rampes absolument acceptables, la différence de niveau de 80 mètres qui existe entre le boulevard de la Croix-Rousse et la place de la Comédie.

Comme on le voit sur le croquis ci-joint, le profil en long serait divisé en deux parties : la première, allant de la place de la Comédie à la rue des Capucins, ne présenterait qu'une déclivité de 6,27 %, de façon à ne pas modifier le niveau des rues latérales et à ne pas noyer les immeubles ; la seconde partie, de la rue des Capucins au boulevard de la Croix-Rousse, présenterait une déclivité uniforme de 8,23 pour 100.

Cette dernière rampe n'a rien d'excessif ; c'est, à peu de chose près, celle de la rue de l'Annonciade, de la rue Burdeau ou de la montée de Choulans.

Dans la traversée du jardin, la plateforme de la nouvelle artère reposerait, soit sur un mur de soutènement, soit sur des voûtes, de façon à ménager le plus possible le square. Le niveau de la place Bellevue serait abaissé, mais, pour ne pas augmenter la pente de la rue de la Crèche et de la rue d'Austerlitz, on pourrait conserver leur profil actuel ; la nouvelle artère serait établie parallèlement à ces deux rues, dont elle serait séparée par un mur de soutènement qui irait en diminuant jusqu'au boulevard de la Croix-Rousse.

On n'aurait pas ainsi à exproprier et à démolir les maisons situées en bordure de ces deux rues et on n'aurait pas à modifier le niveau de l'entrée de la rue de Belfort. Entre la place Bellevue et le terminus, le tracé serait donc entièrement sur des jardins appartenant à la Ville et sur lesquels il n'y a, en dehors de la Crèche municipale, aucun immeuble.

Pour donner à ce nouveau boulevard un caractère grandiose, il faudrait qu'il ait au moins 45 mètres, c'est-à-dire la largeur du cours Morand entre l'avenue de Noailles et la rue Duguesclin. Il devrait comprendre deux trottoirs de 5 m. 50 en bordure des maisons, deux chaussées et une allée centrale pour piétons de 18 mètres. Cette allée centrale serait bordée d'arbres et, au milieu, se trouverait une large plate-bande de gazon et de massifs de fleurs. Au centre de ce parterre pourraient être placées, de distance en distance, les statues ou les bustes de grands hommes lyonnais.

Au bas de la rampe, devrait être placé le monument de Bartholdi, qui est trop à l'étroit sur la place des Terreaux.

Sur l'emplacement de la caserne Saint-Laurent, pour masquer le changement de direction du boulevard et cacher les maisons avoisinantes, on élèverait une colonnade dans le genre de celle du parc royal de Schönbrunn, et on la surmonterait d'une reproduction agrandie et reconstituée de la Victoire de Samothrace.

Vue de la place de la République, l'effet de cette large avenue montante, couronnée par cette colonnade se profilant sur le ciel, serait, à notre avis, d'un effet prestigieux. La perspective serait aussi belle que celle de l'avenue des Champs-Élysées, vue de la place de la Concorde.

De beaux immeubles seraient édifiés en bordure et les appartements qu'ils contiendraient seraient certainement loués à des prix élevés. A partir de la rue des Capucins, il ne serait construit de maisons que sur le côté ouest du boulevard ; la situation de ces immeubles serait unique, car on pourrait, de tous les étages, jouir d'une vue merveilleuse sur la plaine du Dauphiné et les contreforts des Alpes.

Cette large artère devrait, naturellement être parcourue par une ligne de tramways qui mettrait la Croix-Rousse à quatre ou cinq minutes du centre de la ville.

Comme on le voit, notre projet de prolongement de la rue de la République diffère de celui de M. Moncorger par les points suivants :

1° Nous établissons la nouvelle artère dans l'axe même de la rue de la République, ce qui lui donne une belle perspective ;

2° Notre tracé, un peu plus long, permet de lui donner un profil absolument acceptable, dont les déclivités ne dépassent pas 8,23 pour 100, tandis que dans le projet Mon-

corger elles atteignent 13,9 pour 100, ce qui le rend inaccessible aux véhicules attelés ;

3° Quoique plus large, notre boulevard est, à notre avis, moins coûteux, car il sera établi en grande partie sur des terrains non bâtis, sur les jardins de l'Ancien Séminaire et de la place Bellevue, appartenant déjà à la Ville. De plus, dans la partie supérieure, les immeubles qui devront être rasés n'ont pas grande valeur.

Nous sommes donc convaincus que ce projet est d'une réalisation facile, qui peut être prochaine ; la Ville trouvera certainement pour cela les concours nécessaires.

Mais nous croyons que, pour donner satisfaction à d'autres quartiers très intéressants, Vaise et Saint-Just, ce projet devrait être complété par l'établissement d'une voie de communication reliant ces deux quartiers à la Croix-Rousse par-dessus la vallée de la Saône.

Le pont à établir ne devrait pas être placé, comme on l'avait proposé il y a quelques années, entre Fourvière et la Croix-Rousse, au-dessus de l'Homme-de-la-Roche, mais dans le prolongement même du boulevard de la Croix-Rousse, qui se termine actuellement en cul-de-sac. Il pourrait prendre appui sur les rochers du fort Saint-Jean. Le boulevard ainsi prolongé descendrait d'un côté vers Vaise en traversant un parc à créer sur les flancs de la colline et monterait, de l'autre, vers Saint-Just en longeant le fort de Vaise et le cimetière de Loyasse pour aboutir sur la place de Trion. A l'angle du champ de manœuvres de la Sarra, une bifurcation se dirigeant vers Fourvière passerait entre la tour et la basilique, contournerait celle-ci dans les jardins du Rosaire et irait rejoindre la montée de Choulans par les rues de l'Antiquaille et des Farges.

On aurait créé ainsi un magnifique réseau de boulevards en corniche, et Lyon n'aurait rien à envier à Gênes, Naples et Florence, qui possèdent, depuis de nombreuses années, de merveilleuses promenades dominant la Ville.

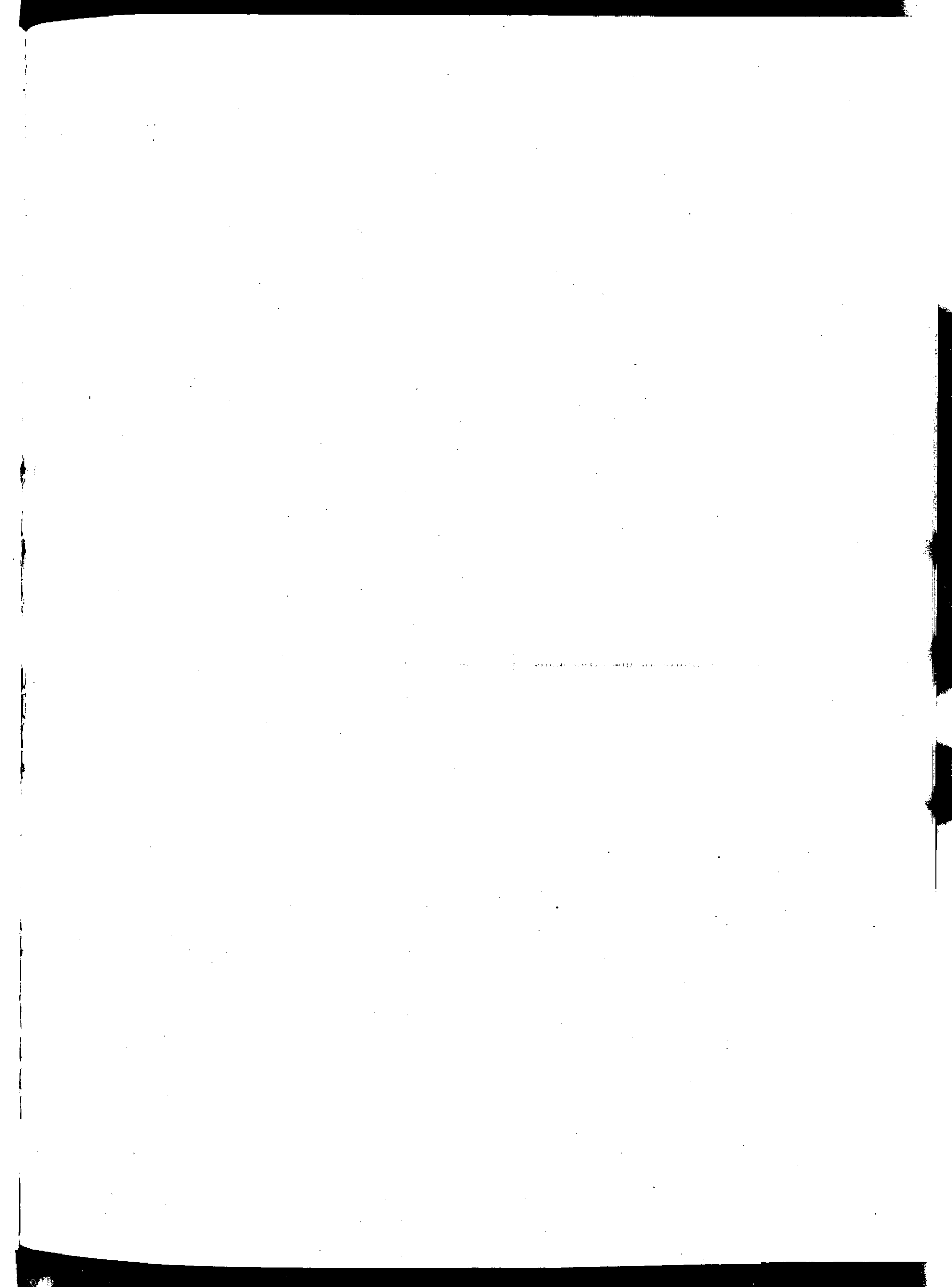
Nous possédons à la tête de la Municipalité un Maire jeune et entreprenant, profitons-en et demandons-lui d'attacher son nom à cette œuvre qui fera de Lyon la plus pittoresque et la plus grandiose des villes de France.

Ed. GUILLON.

LE PONT DE SAINT-CLAUDE (JURA)

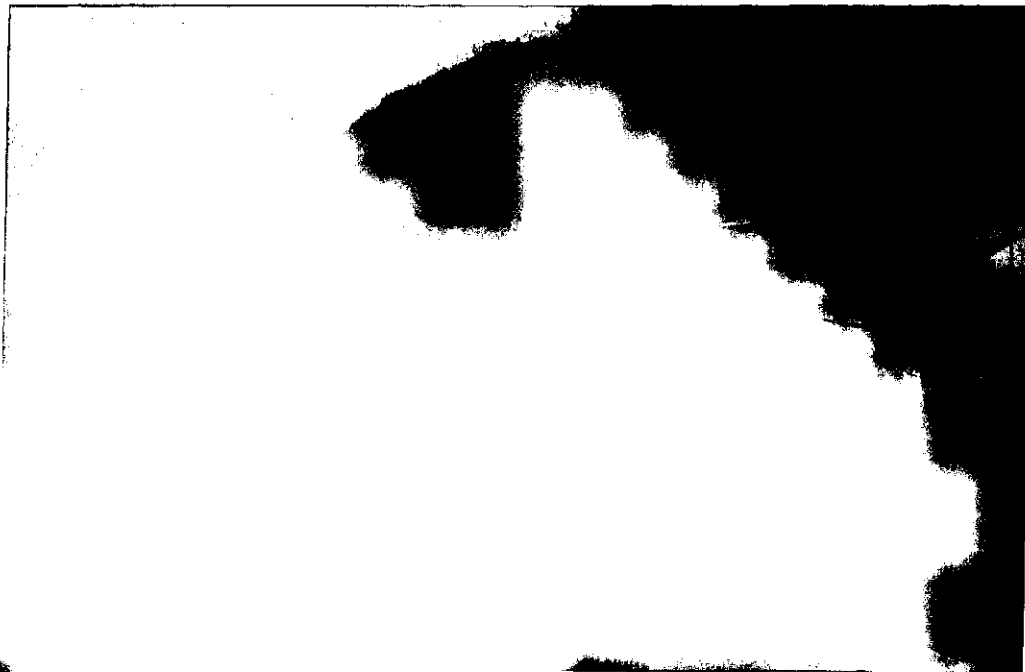
Inconnu il y a dix-sept ans, universellement répandu aujourd'hui dans toutes les parties du monde, le béton armé occupera certainement le premier rang parmi les matériaux de l'avenir. Un nouveau problème se pose-t-il, avec les complications et les difficultés inhérentes aux exigences de notre vie sociale, en notre siècle où le progrès recule de plus en plus les limites de l'impossibilité ? Le béton armé procure la solution la plus élégante, la plus rationnelle, la plus économique. Incombustible et hygiénique, nous l'avons vu s'imposer dans la construction des habitations, usines, édifices publics ; à cause de son monolithisme, il a sauvé la vie humaine dans les catastrophes effroyables de San Francisco et Messine ; parfaitement étanche, il sert à confectionner, réservoirs, châteaux d'eau, cuves, aqueducs, tuyaux ; plus résistant que les charpentes métalliques, plus tenace que la maçonnerie, plus durable que le fer et la pierre, plus sûr aussi que l'un et l'autre et les détrônant peu à peu ; il permet la réalisation des conceptions les plus hardies, les plus audacieuses, telles que barrages gigantesques, soutènements cyclopeens, jetées inaltérables pénétrant profondément dans les mers, ponts se profilant superbement au-dessus des abîmes.

Le 21 novembre dernier, a été livré à la circulation le pont central de Saint-Claude (Jura), qui réunit les deux rives escarpées d'une rivière coulant à une profondeur de 30 mètres. La garde-corps en fer forgé très gracieux, d'élégante simplicité,



de bel effet, sorti des ateliers de M. Brizon, le distingué industriel lyonnais, termine ce pont entièrement en béton armé.

et 65 m. 70 en aval ; largeur de la chaussée, variant de 4 mètres à 9 mètres selon la longueur de 96 mètres ; flèche de



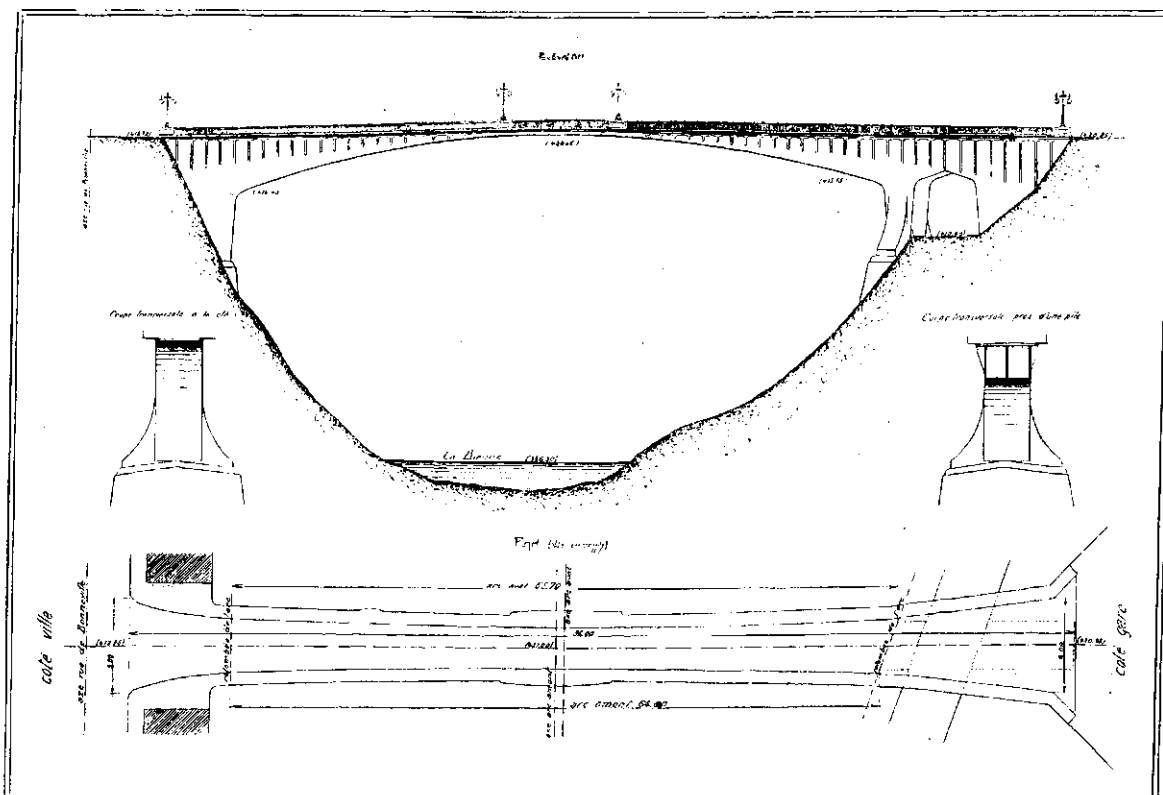
SAINT-CLAUDE (JURA). — VALLÉE DE LA BIENNE.

Le Pont Central en béton armé, système Hennebique.

(M. BLAZIN ingénieur ; MM. GRANGETTE frères entrepreneurs, à Lyon).

De cet alliage de fer artistique avec la moderne pierre artificielle, il se dégage à la fois une impression de finesse qui flatte le bon goût, de légèreté qui contraste agréablement

5 m. 20 seulement, donnant un surbaissément de 1/13 ; enfin, naissances de la voûte à des niveaux différents à cause des points fixes d'un tracé antérieur de routes. Il y a aussi à si-



PONT CENTRAL A SAINT-CLAUDE.

Construction en béton de ciment armé, système Hennebique.

avec la solidité obligatoire de la voûte et des culées.

A l'inspection des figures ci-contre, apparaissent certaines particularités de construction : unique arche, encore est-elle biaisée, puisque la voûte a 64 mètres de portée libre en amont

gnaler, outre la pente de 0 m.003 par mètre du côté gare et la rampe de 0 m.05 du côté ville, l'encorbellement des trottoirs et d'une partie de la chaussée.

Le tablier du pont, comme nous le voyons, d'une largeur

de 4 mètres dans la partie centrale, va en s'élargissant jusqu'à 9 mètres aux débouchés ; ainsi, cette disposition en éventail facilite les entrées et les sorties des voitures. De même, les trottoirs vont progressivement de 1 m. 20 à 1 m. 60. Quant à la voûte surbaissée, son épaisseur constante est de 0 m. 50 sur une largeur uniforme de 4 mètres ; elle supporte la chaussée à l'aide de trois cloisons longitudinales de 0 m. 15 d'épaisseur, ces dernières contreventées par des murettes transversales de même épaisseur et distantes de 2 mètres d'axe en axe. Des consoles, s'appuyant sur les faces amont et aval des tympans, supportent le porte-à-faux, lequel décroît des extrémités au centre du pont.

Certes, ce pont original à tous égards constitue une œuvre remarquable de la maison Hennebique, et particulièrement de son ingénieur à Lyon, M. Blazin, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

MM. Grangeite frères ont été les entrepreneurs consciencieux ; dès lors, toute sécurité est garantie. Car la théorie, toujours indispensable pour de pareils ouvrages, serait insuffisante sans une pratique éclairée et sans une main-d'œuvre impeccable. C'est pourquoi les essais effectués le 7 novembre, en présence des autorités compétentes, récompensèrent dans une large mesure les efforts et le labeur des constructeurs. Alors que la surcharge d'épreuve était fixée à 106 tonnes, une charge totale de 150 tonnes, répartie au-dessus de la grande arche, ne fit accuser que des flèches insignifiantes aux flexibilités très sensibles.

Il me semble inutile de dévoiler les difficultés survenues lors de l'établissement des fondations sur la rive droite du ravin, mais il importe de signaler que la durée de l'exécution a été d'un an à peine. En effet, commencés en juin 1908, les travaux s'achevaient en août 1909, malgré une interruption presque complète du bétonnage pendant les mois de décembre, janvier et février.

Le nouveau procédé l'emporte donc sur les anciens par la rapidité d'exécution, par la suppression d'entretien pour l'avenir, par la sécurité absolument assurée, enfin par une notable diminution dans les dépenses ; en un mot, le temps et l'argent sont épargnés en même temps que le troisième facteur, la solidité, s'accroît. Telle est la caractéristique du béton armé. Aussi tenons-nous comme un grand honneur au Président de la Société des Nouveaux Ponts et Quartiers de Saint-Claude, à l'éminent M. Brizon, d'avoir adopté ce genre de construction, pour réunir en un temps minimum le quartier central de la ville de Saint-Claude à la rive droite de la Bienne, où se trouvent la gare du P.-L.-M. et de vastes terrains utilisables en vue du développement industriel de la cité jurassienne.

A. TUOTIOP.

LES « GRATTE-CIEL » EN ANGLETERRE

Les lauriers des constructeurs de gratte-ciel américains empêchaient nos bons amis les Anglais de dormir ; mais, aujourd'hui, ces derniers se sont élevés à la hauteur de leurs concurrents transatlantiques en édifiant à Liverpool une construction gigantesque de dix étages, qui s'appelle « le Royal Liver Building ».

L'intérêt de cette construction, dont les dimensions en plan sont de 92 mètres de longueur sur 54 de largeur, et la hauteur au-dessus des fondations atteint 106 mètres, ne réside pas seulement dans ces majestueuses proportions, mais encore dans le mode de construction, qui consiste en une heureuse combinaison du béton armé et de la pierre de taille.

Toute l'ossature, comprenant les parties portantes, poteaux, poutres et planchers, est en béton armé, tandis que les façades sont constituées par un simple placage en pierres de granit taillées, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur.

Ces revêtements ne supportent que leur propre poids et sont posés directement, à chaque étage, sur la charpente en

béton armé. Il en résulte que la construction des murs de façade peut être entreprise en même temps au rez-de-chaussée et aux divers étages, sans le secours d'échafaudages spéciaux, ce qui ne laisse pas de donner à l'édifice en exécution un aspect assez curieux, les façades des étages élevés étant quelquefois dans un état d'avancement plus complet que celles des étages inférieurs. Ce procédé, d'autre part, présente un grand avantage au point de vue de la rapidité de la construction.

L'ossature est composée de pylônes en béton armé allant des fondations jusqu'au faite, qui supportent les poutres de même construction dont les portées sont généralement de 12 m. 80 avec une hauteur de 0 m. 85 et une épaisseur de 0 m. 22.

Les planchers, qui couvrent une surface totale de 45.800 mètres carrés, sont formés de rangées de briques creuses, encastées dans des poutrelles de béton armé, distantes de 0,51 d'axe en axe et formant une dalle continue dont la face supérieure est recouverte d'une couche de béton de 4 centimètres d'épaisseur, renforcée de tiges de fer de 6 millimètres, qui sont disposées perpendiculairement à l'axe des poutrelles.

**

Le bâtiment, de forme rectangulaire, est flanqué de quatre coupoles aux angles et surmonté de deux tours de six étages au milieu des façades est et ouest. Ces tours, du poids de 3.200 tonnes, s'élèvent de 35 mètres au-dessus du dixième plancher ; elles sont soutenues par des poutres paraboliques qui prennent leurs points d'appui sur deux poutres en arc reliant deux à deux les colonnes principales des pylônes à la hauteur du dixième étage.

La partie parabolique antérieure repose sur les abouts en saillie des poutres horizontales, de sorte que la partie inférieure des tours forme une arcade en encorbellement sur l'alignement général de la façade.

Cette construction, avec les pylônes d'angle qui supportent les coupoles soutenues par huit colonnettes de 4 m. 60 de hauteur ; les tours du milieu des façades principales ornées de cadrans en béton armé de 6 m. 10 de diamètre ; les revêtements en granit gris, relevés par des bossages accentués aux étages inférieurs et dressés en parements lisses dans les étages supérieurs ; tout cet ensemble présente un aspect architectural qui, malgré les dimensions grandioses de l'édifice, exclut toute lourdeur et toute monotonie, et donne au contraire une impression heureuse de lignes à la fois simples et de proportions harmonieuses.

Il va sans dire que de pareils gratte-ciel sont desservis par de nombreux ascenseurs, qui, dans l'édifice actuel, sont au nombre de dix-huit ; il existe encore trois escaliers fixes de 0 m. 95 de largeur seulement.

Le coût total de cette importante construction s'élève à 10 millions de francs, y compris 2 millions 1/2 pour les parties exécutées en béton armé, dont le volume n'est pas moindre de 12.000 mètres cubes.

Ajoutons que ces immenses bâtiments sont destinés à être occupés par des bureaux commerciaux ; car les Anglais ne sont pas prêts à abandonner leurs cottages isolés, entourés de jardins, pour s'accumuler dans ces immenses ruches faites uniquement pour représenter les guépriers de la bureaucratie.

DARYMON.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'égouts autour du nouveau lycée de garçons.

M. le Directeur de la Voirie a dressé un projet en vue de la construction, sous la rue Montgolfier et sous la rue Tronchet, de deux égouts destinés à recueillir les eaux pluviales

et ménagères du nouveau lycée de garçons en construction aux Brotteaux.

Les deux ouvrages projetés seront du 4^e type réduit de 1 m. 65 de hauteur et 1 mètre de largeur.

L'égout de la rue Montgolfier partira de l'extrémité Est de cette voie publique et se raccordera avec l'égout du boulevard du Lycée.

La canalisation de la rue Tronchet aura son point de départ à l'extrémité Est de la rue Tronchet prolongée, à la limite de la propriété des Hospices.

D'après le devis estimatif joint au dossier, la dépense est évaluée à 16.000 francs, y compris une somme à valoir de 1.280 fr. 85 pour travaux imprévus.

Les travaux feront l'objet d'une adjudication publique en un seul lot.

Elections au Tribunal de Commerce de Lyon.

Au scrutin du 12 décembre, aucun candidat n'ayant réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits, un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 26, ensuite duquel ont été élus :

Juges titulaires (2 ans) : MM. ANDRÉ, SOULIER, VIGNON, SAPANET, MILLIET, LACOURBAT.

Juges suppléants (2 ans) : MM. FICHET, GARCIN, PIERRON, DOUILLET, BATIAT, TRONEL. — (1 an) : MM. GLASSON, HÉRARD.

Bureau de la Chambre Syndicale du Commerce des bois de Lyon.

La Chambre syndicale du Commerce des bois de Lyon et de la région, dont le siège est 8, rue des Archers, a ainsi constitué son bureau pour l'exercice 1909-1910 :

Présidents d'honneur : MM. DÉCHENAUX, chemin de Saint-Cyr, 63 ; JOSSERAND, rue de Bourgogne, 13 ;

Président : M. RICHOUX, avenue de Saxe, 229 ;

Vice-Président : M. JUTHIER, cours Suchet, 14-16 ;

Trésorier : M. TIGAUD aîné, rue des Trois-Pierres, 96 ;

Secrétaire : M. GIRARDET, rue Chinard, 4 bis.

Décisions approbatives.

M. le Président de la République a approuvé les soumissions suivantes, par divers décrets, en date :

1^o Du 1^{er} décembre 1909 : a) par M. Pénelon, en vue de l'exécution des travaux de plomberie pour les toitures des théâtres municipaux et la transformation de l'alimentation en eaux du théâtre des Célestins ; b) le 16 septembre 1909, par la Société coopérative des ouvriers charpentiers, en vue des travaux de charpente dans lesdits théâtres ; c) le 16 septembre 1909, par M. Guttin, en vue des travaux de zinguerie ; d) le 11 août 1909, par M. Fourrier, en vue de la fourniture et de la pose de deux tapis ; e) le 16 septembre 1909, par M. Condemine, en vue du dégraissage des costumes de la figuration du Grand-Théâtre ;

2^o Du 6 décembre 1909, par M. Guttin, en vue de l'exécution des travaux de réfection des toitures du Palais du Commerce ;

3^o Du 6 décembre 1909, approuvé les suivantes, en vue de l'exécution de travaux de grosses réparations au lycée de Saint-Rambert : a) le 11 octobre 1909, par M. Seguin (plâtrerie-peinture) ; b) le 11 octobre 1909, par M. Berthon (réparations aux calorifères) ; c) le 11 octobre 1909, par M. Vioron (plomberie-zinguerie) ; d) le 11 octobre 1909, par M. Monthieux (maçonnerie).

Distinctions honorifiques.

Dans les distinctions accordées au titre du Ministère des travaux publics, postes et télégraphes, à l'occasion du 1^{er} janvier, figure M. FOUGEROLLE, président du Syndicat professionnel des Entrepreneurs de travaux publics de France, promu Officier de la Légion d'honneur ; M. MERCIER, entrepreneur de travaux publics à Moulins, est nommé Chevalier.

Honorariat de la Voirie municipale de Lyon.

Par arrêtés du 16 décembre, M. LOUIS (Amélie-Jean-Joseph), conducteur principal de 1^{re} classe à la Voirie municipale, a été admis sur sa demande et par ancienneté à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} mars 1910, et nommé ingénieur honoraire de la Voirie municipale de Lyon.

Hospices civils de Lyon.

Fourniture de 5.000 hectolitres de vins rouges du Midi, de France ou d'Algérie, récoltes de 1908 ou de 1909.

Dépôt des échantillons à la Cave centrale, les 20 et 21 janvier 1910. Renseignements à l'Administration centrale, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56, et à la Cave centrale, chemin de Saint-Simon, 13, à Vaise.

La sécurité du porte plume de poche.

En apparence semblable à tous les porte-plumes réservoir, l'Onoto est le plus perfectionné ; il se remplit automatiquement sans compte-gouttes en trois secondes et, quelle que soit la position où il est placé, il ne fuit jamais. Vous pouvez en toute sécurité l'emporter dans votre poche, vous n'aurez jamais le moindre accident.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— JURA. — Le Conseil général a voté les décisions suivantes : 1^o approbation de la convention interdépartementale pour l'établissement et l'exploitation des lignes de chemins de fer d'intérêt local de Marvans à Bletterans et de Louhans à Beaufort ; 2^o emprunt de 391.028 fr. 13, nécessaire pour l'établissement des sections jurassiennes de ces lignes ; 3^o acte est pris des délibérations par lesquelles les Conseils municipaux ont voté des subventions en vue de l'établissement des gares sur les lignes projetées de Lons-le-Saunier à Saint-Julien et à Pierre.

— VAUCLUSE. — A Avignon, une enquête est ouverte sur un projet relatif à l'irrigation des régions du littoral avec les eaux du Rhône, élevées au moyen d'une usine hydro-électrique qui serait établie sur la Durance.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

24 Décembre 1909	DROITS D'AGIR EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	172 50	175 »
— en planche rouge	207 50	212 50
— — jaune	170 »	180 »
Etain Banca en lingots	407 50	412 50
— Billiton et détroits en lingots	402 50	407 50
Piombr doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 50	40 50
— ouvre : tuyaux et feuilles	42 50	43 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	73 »	74 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	» »
— laminé	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 13 au 28 Décembre 1909

Rue du Château, angle rue Louise. Maison. Propr., M. Fombon, rue du Château, 50.

Route de Vienne, 101 bis. Hangar. Propr., MM. Coutel-Mallet et fils.

Rue de Bourgogne. Exhaussement. Propr., MM. Mazier et Plazanet. Arch., M. Séréziat, quai Jayr, 28.

Chemin des Quatre-Maisons, angle chemin de la Motte. Bâtiment Prop., M. Berliet. Entrep., MM. Tauty.

Route d'Heyrieux, 236. Hangar. Prop., MM. Coignet et Cie.

Rue du Repos, 14. Usine. Prop., M. Chadebec. Arch., MM. Robert et Chollet, rue de la Barre, 12.

Route de Vénissieux, 72. Hangar. Prop., M. Chulliat.

Chemin du Vivier, 11. Hangar. Prop., MM. Hostein et Cie.

Rue Desjardins, angle du cours Charlemagne. Maison. Prop., M. Vial (Denis), quai des Etroits, 7.

Rue Bugeaud, angle rue Créqui. Annexe. Prop., Société Immobilière de Saint-Pothin. Entrep., M. Clément; place de Trion, 3.

Quai Perrache, 61. Ecurie. Prop., MM. Simon Perret et Cie. Entrep. M. Pétavit, rue Créqui, 65.

Impasse Roquette, 2. Maison. Prop. Ragache.

Rue Robert. Usine. Prop. MM. Haour frères.

Avenue Thiers, 111. Hangar. Prop., M. Polaud.

Avenue de Saxe prolongée. Hangar. Prop., M. Florent.

Rue Saint-Isidore, 14. Maison. Prop., M. Ribaud. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.

Chemin des Gures-au-Rhône, 54-56. Hangar. Prop. M. La Selve.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 24 décembre. — *Mairie d'Oullins.* — Construction d'égouts et canalisations. — 1^{er} lot. Construction d'égouts et canalisations. Montant, 177.734 fr. 40. Soumissionnaires : MM. J. Serpollet, 7 p. 100 d'augmentation. — MM. Monin, 1 p. 100. — Caque, 3 p. 100. — Dufer, 5 p. 100. — Aubert père et fils, 5 p. 100. — L. Védrine, 9 p. 100. — L. Cléchet, 10 p. 100. — Dechavassine, 14 p. 100. — Délogé frères, 13 p. 100. — Bourdeaux, 14 p. 100. — F. Milamant, 15 p. 100. — Adjud., M. Biguet, à Lyon, 126, avenue Thiers, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction de canalisation en fonte. Montant, 48.339 fr. 85. Soumissionnaires : M. Biguet, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Aubert père et fils, 7 p. 100. — Courtaud, Garnier, 7 p. 100. — C. Gibault, 9 p. 100. — Délogé frères, 10 p. 100. — J. Serpollet, 11,10 p. 100. — Adjud., MM. Vinet-Gontrand et Cie, à Lyon, quai de l'Hôpital, 41,50 p. 100 de rabais.

Allier. — 18 décembre. — *Mairie de Montluçon.* — Construction d'un casernement d'infanterie. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 916.451 fr. 30. Adjud., M. Moine, avenue de la Promenade, à Decize (Nievre), 9,70 p. 100 d'augmentation — 2^e lot. Canalisations d'égouts. Montant, 41.580 fr. Adjud., M. Botte, 3, rue Thibaud, à Paris, 22,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ciment armé. Montant, 353.212 fr. 83. Adjud., M. Demany fils, rue Chaptal, 18, à Paris, 44,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en fer, gros fers. Montant, 124.396 fr. 02. Adjud., MM. A. et G. Mabile, à Amboise (Indre-et-Loire), 26 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant, 59.432 fr. 40. Adjud., M. Soubrin, rue Saint-Jean, à Montluçon, 5,25 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Couverture. Montant, 71.213 fr. 35. Adjud., Société des ouvriers plombiers-zingueurs de Limoges, 21,30 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 57.521 fr. 62. Adjud., Société des ouvriers plombiers-zingueurs de Limoges, 29,50 p. 100 de rabais.

Doubs. — 17 décembre. — *Sous-Préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Ecorces. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.898 fr. 58. Adjud., M. Jean Martignoni, à Morteau, prix du devis. — 2^e lot. Ecorces. Réparations à la Chapelle du cimetière. Montant, 1.159 fr. Adjud., M. Eugène Bouhélier, à Maiche, prix du devis. — 3^e lot. Vaucluse. Construction d'un abri couvert pour lavoir, abreuvoir et réfection d'une conduite d'eau au hameau de Fremondans. Montant, 3.958 fr. 64. Soumissionnaires : MM. S. Louvet, 5 p. 100. — L. Boiteux, 6 p. 100. — L. Sarron, 7 p. 100. Adjud., M. Joseph Monnier, à Charmoille, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Présentevillers. Chemin vicinal ordinaire, n° 4. Rectification. Montant, 50.151 fr. 41. Soumissionnaires : M. Joseph Boutté, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. H. Petitjean, H. Robert, prix du devis. — MM. F. Mazzia, 3 p. 100. — R. Petit-Manzoni, 3 p. 100. — A. Maul, 4 p. 100. — J. Bruga, 5 p. 100. — A. Py, 7 p. 100. — Adjud., MM. Bianchi et Cie, à Sainte-Suzanne, 8 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Maiche. Aménagement de deux logements d'adjoints. Montant, 4.644 fr. 91. Adjud., M. Jules Bouhélier, à Maiche, prix du devis.

Doubs. — 23 décembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Montant, 1.500 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Montant, 7.106 fr. 40. Non adjugé. — 3^e lot. Montant, 7.410 fr. 50. Adjud., M. Constant Marconnet, à Vieux-Charmont, prix du devis. — 4^e lot. Montant, 1.608 fr. 79. Adjud., M. François Pégeot, à Rougemont, prix du devis. — 5^e lot. Montant, 8.735 fr. Non adjugé. — 6^e lot. Montant, 7.743 fr. Adjud., M. Frédéric Thierry, à Bart, prix du devis. — 7^e lot. Montant, 4.090 fr. Non adjugé.

Doubs. — 23 décembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot Vorges. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 20.926 fr. 87. Non adjugé. — 2^e lot. Quingey. Agrandissement de l'abattoir. Montant, 8.730 fr. Adjud., M. Antonin Fort, à Quingey.

Isère. — 26 décembre. — *Mairie de Dionnay.* — Construction à l'école mixte, d'une nouvelle classe avec logement et préaux couverts. Montant, 14.800 fr. Soumissionnaires : MM. Mayoussier frères, 2 p. 100. — C. Debernardy, 4 p. 100. — A. Marion, 4 p. 100. — J. Jacob, 4,50 p. 100. — F. Gay, 5 p. 100. — C. Pellini, 5 p. 100. — V. Serve, 5 p. 100. — Perriazo, 5 p.

100. — V. Rozan, 5,20 p. 100. — B. Fioretta, 5,50 p. 100. — H. Rodon, 6,25 p. 100. — Adjud., M. Marius Perriolat, à Montfalcon, 7 p. 100 de rabais.

Loire. — 18 décembre. — *Mairie de Chambon-Feugerolles.* — Construction d'un bâtiment pour contagieux. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 22.544 fr. Soumissionnaires : MM. Monteillier, 5 p. 100. — Rouchon, 3 p. 100. — Non adjugé. — 2^e lot. Ciment et carrelage. Montant, 1.391 fr. Adjud., M. Verne, à Firminy, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 4.497 fr. Adjud., M. Play, à Firminy, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 6.749 fr. Adjud., M. Roux-Raynaud-Mataud, à Saint-Etienne, 19 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 5.426 fr. Adjud., M. Scéti, à Saint-Etienne, 18-100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 3.518 fr. Adjud., M. Bayon, au Chambon, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 3.548 fr. Adjud., M. Faconnet-Mathevet, au Chambon, 13 p. 100 de rabais.

Var. — 19 décembre. — *Mairie du Plan-de-la-Tour.* — Construction de trottoirs et caniveaux. Montant, 12.000 fr. Adjud., M. Carestiate, à Toulon, 8 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 8 janvier, 1910, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 1 (embranchement des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment, sur la commune de Fontaines-sur-Saône, sur 297 m. 50. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 370 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 13 bis, de Villefranche à Rive-de-Gier. Construction d'une canalisation en béton de ciment, sur la commune d'Écully, sur 183 mètres. Montant, 2.550 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 7, de la Guillotière à Marennes. Construction d'un égout du 4^e type, sur 837 mètres, sur la commune de Lyon. Montant, 33.016 fr. 10. A valoir, 1.933 fr. 90. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 25, de Saint-Irénée à Malataverne. Construction de canalisations dans les traverses de Francheville-le-Haut et de Francheville-le-Bas, sur 1.100 mètres. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 51, de Saint-Laurent-de-Chamousset à Panissières. Construction et réfection de trottoirs et rigoles pavées, dans la traverse du bourg de Saint-Clement-les-Places. Montant, 3.250 fr. Cautionnement, 300 fr. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Mardi 11 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées en pavés d'échantillon, pendant l'année 1910. Adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur. — 1^{er} lot. 1^{er} et II^e arrondissements. Montant, 80.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr.

Rhône. — Mardi 11 janvier, 2 h. 3/4. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts du 4^e type rue Neuve-de-la-Villardière et rue de la Buire, au droit du groupe scolaire. Montant, 19.412 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Un minimum de rabais sera déposé avant l'ouverture de la séance. — Renseignements au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Rhône. — Vendredi 21 janvier, 2 h. 3/4. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une maison de la mutualité place de la Victoire. Directeur des travaux, M. Clermont, architecte à Lyon, 14, place de la Martinière. 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 32.400 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 2^e lot. Maçonneries. Montant, 101.700 fr. Cautionnement, 5.100 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 56.200 fr. Cautionnement, 2.800 fr. — 4^e lot. Pierre de taille tendres (pouvant se débiter à la scie) et pierres mi-dures. Montant, 77.800 fr. Cautionnement, 3.900 fr. — 5^e lot. Ciments (application), dallages. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 230 fr. — 6^e lot. Carrelages. Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 360 fr. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 8^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 51.000 fr. Cautionnement, 2.700 fr. — 9^e lot. Charpente métallique. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 10^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 1.350 fr. — 11^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 39.600 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 12^e lot. Vitrierie. Montant, 6.700 fr. Cautionnement, 330 fr. — 13^e lot. Couverture en ardoises. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 110 fr. — 14^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie extérieure. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 15^e lot. Plomberie pour les eaux. Montant, 7.400 fr. Cautionnement, 370 fr. — 16^e lot. Asphalte. Montant, 1.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 17^e lot. Fumisterie. Montant, 600 fr. Cautionnement, 30 fr. — Renseignements aux Bureaux des renseignements, de l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Mercredi 25 janvier, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de plâchers en béton de ciment armé compris dans le projet de construction d'un groupe scolaire dans le quartier du Point-du-Jour. Ces travaux sont évalués à la somme de 11.739 fr. 93. Le cautionnement à fournir est de 800 fr. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à 5 h. du soir. Des plans sont à la disposition des intéressés, chez MM. Robert et Chollet, architectes, rue de la Barre, 12.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 6 janvier. — *Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat.* — Amélioration du chemin conduisant de la route des Fosses au quartier Cap-Ferrat. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 15 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Routes nationales. Cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement pen-

dant les cinq années 1910 à 1914. Montant, 20.780 fr. Cautionnement, 3.400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Faure, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Temple, à Privas. Un minimum et un maximum de rabais seront fixés avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux des ingénieurs de Privas, de Tournon et d'Aubenas.

Ardèche. — Samedi 15 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Routes départementales, chemins de grande et moyenne communication. Cyclindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement pendant les cinq années 1910 à 1914. Montant annuel, 25.900 fr. Cautionnement, 4 000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Faure, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Temple, à Privas. Un minimum et un maximum de rabais seront fixés avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux des ingénieurs de Privas, de Tournon et d'Aubenas.

Côte-d'Or. — Jeudi 13 janvier, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Travaux d'entretien des bâtiments communaux et décorations et illumination desdits bâtiments à l'occasion des fêtes, du 1^{er} janvier 1910 au 31 décembre 1912. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Charpenie. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Plâtrerie. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Cautionnement, 600 fr. — 7^e lot. Plomberie, gaz et eau. Cautionnement, 400 fr. — 8^e lot. Fumisterie. Cautionnement, 600 fr. — 9^e lot. Peinture et vitrerie. Cautionnement, 400 fr. — 10^e lot. Décoration et tapisserie. Cautionnement, 400 fr. — 11^e lot. Illumination. Cautionnement, 120 fr. — 12^e lot. Vidange. Cautionnement, 100 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 9 janvier, 2 h. — *Mairie de Calvisson.* — Construction d'une école de filles à trois classes. Montant, 36.646 fr. 16. Cautionnement, 1.800 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Jeudi 27 janvier, 10 h. — *Mairie de Saint-Gilles.* — Construction d'écuries et annexes pour les postes de Garde-digues n^{os} 4, 5, 6, 9 et 10. Montant, 10.600 fr. Frais, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Hugues, ingénieur ordinaire, à Avignon. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Hugues, ingénieur, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon.

Haute-Savoie. — Jeudi 6 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Allinges. Construction d'un bureau de poste. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Vendredi 21 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal de Roanne à Digoin. Reconstruction du barrage de prise d'eau en Loire à Roanne

(lot 2 bis). Montant, 46.044 fr. 59. A valoir, 3.955 fr. 50. Total, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 1.600 fr. Frais, 200 fr. — Renseignements à la préfecture et aux bureaux de M. Lesierre, ingénieur ordinaire, à Roanne, quai de la Loire, 21.

Saône-et-Loire. — Vendredi 7 janvier, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — 1^{er} lot. Barizey. Construction du chemin vicinal ordinaire n^o 5, sur 1.850 m. Montant, 20.500 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 90 fr. — 2^e lot. Jambles. Construction du chemin vicinal ordinaire n^o 6, sur 430 m. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 45 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jannin, agent-voyer cantonal à Givry. Seront seules admises les soumissions déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, dans les bureaux de la sous-préfecture, ou arrivées par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jour de l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Vendredi 14 janvier, 10 h. — *Mairie de Chambéry.* — Construction d'un égout rue Michaud. Montant, 4.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'ingénieur municipal. — Renseignements à la mairie.

Var. — Vendredi 7 janvier 1910. — *Mairie de Sanary.* — Travaux neufs et grosses réparations pour l'assainissement de la ville. — 1^{er} lot. Construction de caniveaux et trottoirs, dallage, pavage, réfection des parties de chaussées dans l'intérieur de la Ville. Montant, 2.342 fr. 26. Cautionnement, 60 fr. — 2^e lot. Carrelage et aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville. Montant, 6.334 fr. 69. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Construction d'un water-closet sur la mer après la jetée Est. Montant, 2.998 fr. 81. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Construction d'un water-closet sous les baux à l'ouest de la Ville. Montant, 1.959 fr. 02. — Renseignements à la mairie.

Var. — Mercredi 12 janvier 1910. — *Port de Toulon.* — Aménagement du laboratoire à l'Hôpital de Sainte-Anne et construction d'un abri-moteur à pont à bascule. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 400 fr. Durée du marché, trois mois. — Renseignements au port de Toulon.

Vaucluse. — Dimanche 23 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Château-neuf-du-Pape.* — Etablissement de conduites en fonte et en plomb pour l'extension de la distribution d'eau potable. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. l'ingénieur ordinaire d'Orange. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Orange, avenue de la Gare.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53621

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 20-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail
— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fours économiques pour boulangers, Pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffe-pieds.

KAOLINS — GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du Génie, des Manutentions civiles et militaires et des grandes Administrations

Fournisseurs de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt de M. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En trepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescentes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADIS
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADIS
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

FAIENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes
civiles et commerciales* et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

AU CHINOIS 11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

L'Agence FOURNIER, 14, rue Confort LYON